



URBANISME - AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Les demandeurs sont Monsieur et Madame Laurent LEPAPE-HOUART, demeurant à 1320 Beauvechain, rue Longue, n° 38. Le bien concerné est situé à 1320 Beauvechain, rue Longue, n° 38, cadastré 1^{ère} Division, section F, numéro 453/X15.

La demande consiste en la régularisation de la transformation et de l'extension d'un bâtiment en vue de la création d'un second logement, et présente les caractéristiques suivantes :

- la demande vise à régulariser l'extension du volume principal et la construction d'un volume secondaire en vue d'aménager un logement au rez-de-chaussée et une extension du logement existant au 1^{er} étage;
- les extensions à régulariser se placent dans la longueur du bâtiment initialement existant, à l'arrière de celui-ci;
- les pièces de l'extension sont tournées vers le jardin et de grandes baies vitrées ont été ouvertes en façades arrières des extensions.

La profondeur des constructions, mesurée à partir de l'alignement, est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, en application de l'article R.IV.40-2 § 1^{er} - 2^o du Code du Développement Territorial. Les travaux à régulariser s'écartent des indications de l'aire de bâti rural traditionnel du Guide Communal d'Urbanisme, entré en vigueur le 30 septembre 2006, pour les motifs suivants :

- la profondeur de l'ensemble formé par le volume principal et le volume secondaire est supérieure à 18 mètres (Implantation; profondeur de bâtisse);
 - l'extension vers l'arrière du volume principal de droite est surmontée d'une toiture à deux versants de longueurs de pentes différentes (Gabarit/volumétrie; volumétrie de toiture);
 - cette extension est prolongée par un volume secondaire qui est surmonté d'une toiture à un versant dont la pente est inférieure à 35° et qui présente une hauteur sous gouttière légèrement supérieure à celle du volume principal (Gabarit/volumétrie; volumétrie du corps et de toiture);
 - ce volume secondaire ne jouxte pas le volume principal et ne s'y articule pas (Gabarit/volumétrie; volumétrie du corps);
 - le volume secondaire accolé à la façade arrière du volume de gauche est surmonté d'une toiture plate servant de terrasse au logement du premier étage, qui sera couverte d'une pergola en bois qui reprendra la volumétrie des toitures des anciens volumes existants (Gabarit/volumétrie; volumétrie de toiture);
 - la réalisation d'une souche de cheminée non située à proximité du faîtage et formant un élément saillant (Gabarit/volumétrie; volumétrie de toiture);
 - l'ensemble des baies de l'extension n'est pas caractérisé par une dominante verticale (Baies/composition; rapport vide plein);
 - l'unité de style n'est pas garantie entre chaque façade ni entre les toitures; le style est complexe et les détails architectoniques nombreux (Volumétrie de détail/Graphisme; rapport entre façade/style, détails architectoniques);
- en application des articles D.IV.40 et D.VIII.6 du Code du Développement Territorial.

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sur rendez-vous préalable :

- le lundi et le vendredi, entre 9 heures et 12 heures;
- le mercredi, entre 9 heures et 12 heures et entre 13 heures et 16 heures 30;

Le Service Cadre de Vie travaille à bureaux fermés le mardi et le jeudi.

Le dossier peut être consulté à la maison communale, Service du Cadre de Vie, 3, Place Communale à 1320 Beauvechain.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Madame Caroline LIZIN, Service du Cadre de Vie, Agent administratif "Urbanisme et Logement", ☎ : 010/86.83.55, 📠 : 010/86.83.01 ✉ : cadredevie@beauvechain.be

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19 octobre au 02 novembre 2021 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Place Communale, n° 3 à 1320 Beauvechain;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : annoncesprojets@beauvechain.be

Si vous introduisez une réclamation, vous acceptez que vos données soient traitées par la commune et le SPW en vue d'assurer le suivi du dossier de demande de permis et que, le cas échéant, vos données soient transmises au demandeur lors de la consultation de celui-ci. Vous pouvez avoir accès gratuitement à vos données, les rectifier ou obtenir de l'information sur un traitement qui vous concerne en contactant l'administration communale ou le Délégué à la protection des données par courriel à l'adresse dpo@beauvechain.be ou à l'adresse postale suivante : Place communale 3, 1320 Beauvechain. Ces données ne seront ni vendues ni utilisées à des fins de marketing. Elles seront conservées aussi longtemps que le permis ou le certificat d'urbanisme est valide.

PAR LE COLLEGE :

Par ordonnance :
La Directrice générale f.f.,

La Bourgmestre,